



Le 19 février 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DES SÉANCES DES MERCREDI 12 MARS ET MERCREDI 9 AVRIL 2025**

Par lettre en date du 19 février, le Gouvernement a demandé l'inscription à l'ordre du jour du mercredi 12 mars, à l'issue des questions d'actualité au Gouvernement, du projet de loi autorisant l'approbation de la Résolution n° 259 portant modification de l'article 1er de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de permettre l'élargissement limité et progressif du champ d'action géographique de la Banque à l'Afrique subsaharienne et à l'Irak, du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Observatoire du réseau d'antennes d'un kilomètre carré (SKAO) relatif à l'adhésion de la France à l'Observatoire, et du projet de loi autorisant la ratification du traité sur la coopération dans le domaine de la défense entre la République française et le Royaume d'Espagne.

Par ailleurs, par lettre en date du 19 février, M. François PATRIAT, Président du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, a demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'espace réservé à son groupe du mercredi 9 avril, de la proposition de loi relative à la reconnaissance de la responsabilité de l'État et à l'indemnisation des victimes du chlordécone et de la proposition de loi visant à améliorer le traitement des maladies affectant les cultures végétales à l'aide d'aéronefs télépilotés.

En conséquence, l'ordre du jour des mercredis 12 mars et 9 avril s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mercredi 12 mars 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 12 mars à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- 3 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'**approbation** de la **Résolution** n° 259 portant **modification** de l'article 1er de l'**Accord** portant **création** de la **Banque européenne** pour la **reconstruction** et le **développement** afin de **permettre** l'**élargissement limité** et **progressif** du **champ d'action géographique** de la **Banque** à l'**Afrique subsaharienne** et à l'**Irak** (n° 232, 2024-2025)

=> Projet de loi autorisant l'**approbation** de l'**accord** entre le **Gouvernement** de la **République française** et l'**Observatoire** du **réseau d'antennes d'un kilomètre carré (SKAO)** relatif à l'**adhésion** de la **France** à l'**Observatoire** (procédure accélérée) (n° 104, 2024-2025)

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant la **ratification** du **traité** sur la **coopération** dans le domaine de la **défense** entre la **République française** et le **Royaume d'Espagne** (n° 371, 2024-2025)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 10 mars à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **proroger** le dispositif d'**expérimentation** favorisant l'**égalité** des **chances** pour l'accès à certaines **écoles** de **service public** (n° 353, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 mars à 8 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 10 mars à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 7 mars à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 11 mars à 15 heures

- Suite du projet de loi relatif à la **résilience** des **infrastructures** critiques et au **renforcement** de la **cybersécurité** (procédure accélérée) (n° 33, 2024-2025)

- Proposition de loi visant à **instaurer** une **trajectoire** de **réduction** de l'**artificialisation concertée** avec les **élus locaux**, présentée par MM. Guislain CAMBIER, Jean-Baptiste BLANC et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 373, 2024-2025) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 13 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 19 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 6 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 11 mars à 15 heures

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mercredi 9 avril 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 9 avril à 11 heures

De 16 h 30 à 20 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe RDPI)

- Proposition de loi relative à la **reconnaissance** de la **responsabilité** de l'**État** et à l'**indemnisation** des **victimes** du **chlordécone**, présentée par M. Dominique THÉOPHILE (n° 27, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 31 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 avril à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **améliorer** le **traitement** des **maladies** affectant les **cultures végétales** à l'aide d'**aéronefs télépilotes** (n° 273, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 21 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 26 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 3 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 avril à 15 heures

Le soir

- Débat sur la **santé mentale**, grande **cause** du **gouvernement** pour l'année **2025** : quels moyens pour **en faire une priorité** ? (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 8 avril à 15 heures